



Refus de renouvellement de titre de séjour mention étudiant

Par **balti59**, le **28/12/2008** à **03:08**

Bonjour, je suis un étudiant Tunisien en France depuis 3 années maintenant, j'ai eu la très mauvaise surprise il y a quelques jours du refus du renouvellement de mon titre de séjour temporaire mention Étudiant (j'ai redoublé la même année universitaire 2 fois de suite)!! En sachant que je suis en concubinage avec ma fiancée "Française", "on n'est pas encore marié", et que ma conjointe est enceinte de 7 mois maintenant et que la naissance de notre bébé est prévue courant Mars 2009. Je voudrais savoir les démarches que je pourrais faire pour espérer une régularisation de ma situation actuelle. Je vous remercie d'avance de m'avoir aidé

Par **Dodo**, le **28/12/2008** à **15:51**

Il serait plus sage, cher monsieur, de voir au plus vite un avocat ou écrire dans un délai de deux mois maximum une lettre recommandée avec accusée de réception au procureur (si ma mémoire est bonne) du tribunal administratif de votre lieu de résidence. Vous expliquerez très clairement votre situation familiale actuelle et faire valoir dans la mesure du possible la convention européenne des droits de l'enfant, la convention européenne des droits de l'homme et enfin la charte universelle des droits de l'homme. Vous pouvez également appeler le gisti qui, croyez-en à son expérience, vous donnera les conseils qu'il faut. Tél: 01.43.14.84.84, fax: 01.43.14.60.69, adresse: Gisti rn3, villa marcès rn75011 Paris